

Objet: TR: Demande d'information de la commission du BAPE concernant le projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-5

Pièces jointes: TR: Demande d'information de la commission du BAPE concernant le projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-5

De : Tardif, Sophie [mailto: Sophie.Tardif@mtq.gouv.qc.ca]

Envoyé : 21 décembre 2015 16:16

À : Poliquin, Renée (BAPE)

Cc : Bérubé, Michel; Bernatchez, André; Boutin, Anne-Lyne (BAPE)

Objet : RE: Demande d'information de la commission du BAPE concernant le projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-5

Bonjour Mme Poliquin, simple complément d'information en lien avec votre question en pièce jointe.

Il est prévu dans la clause portant sur l'embauche de main-d'œuvre autochtone, qui se trouve dans nos devis, qu'un suivi du respect de cette clause soit exercé. Ainsi, à fréquence préétablie, l'entrepreneur à qui le contrat est octroyé, doit compléter un registre et l'acheminer au MTQ afin que nous puissions valider le respect de la clause en cours d'exécution des travaux. Le MTQ fait par la suite suivre ce registre à des représentants du Conseil de bande afin de s'assurer que nous disposions tous des mêmes informations tout au long du déroulement des travaux. L'entrepreneur fait part au MTQ du taux d'embauche qui prévaut tout au long des travaux et s'il n'est pas en mesure de respecter ce taux (faute de travailleurs disponibles et qualifiés), il doit nous faire part des démarches effectuées avec le Conseil de bande dans le but d'atteindre le pourcentage.

Au besoin, l'une des parties (MTQ, entrepreneur ou Conseil de bande) peut demander une rencontre tripartite afin de discuter du sujet. À titre d'exemple, il est arrivé une fois que ce «comité de suivi» ad hoc se rencontre pour discuter de la mise en application de la clause dans un contrat donné. Il est également prévu que le MTQ mette en contact les entrepreneurs à qui seront octroyés les contrats avec des représentants du Conseil de bande et ce, avant même que les travaux débutent; le tout dans l'optique d'établir une relation d'affaire dès le départ et ainsi faciliter l'application de la clause d'embauche.

J'espère donc que ces informations vous seront utiles

Bonne fin de journée

Sophie Tardif

Adjointe au Directeur

Transport Québec

Direction de la Côte-Nord

625, boul. Laflèche, bureau 110

Tél.: 418 295-4788 p. 2296

sophie.tardif@mtq.gouv.qc.ca

De : Bérubé, Michel

Envoyé : 21 décembre 2015 15:05

À : Tardif, Sophie

Objet : TR: Demande d'information de la commission du BAPE concernant le projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-5

Info.

Michel Bérubé, ing.

Directeur

Ministère des Transports

Direction Territoriale de la Côte Nord

625, boulevard Laflèche, bureau 110

Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Téléphone : (418) 295-4765 poste 2252

Cellulaire : (418) 297-8232

Télécopieur : (418) 295-4766

Michel.Berube@mtq.gouv.qc.ca

De : Bérubé, Michel

Envoyé : 21 décembre 2015 15:04

À : 'renee.poliquin@bape.gouv.qc.ca'; Lavoie, Guillaume

Cc : anne-lyne.boutin@bape.gouv.qc.ca; Bernatchez, André

Objet : RE: Demande d'information de la commission du BAPE concernant le projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-5

Bonjour Mme Poliquin,

Cette clause a été négociée avec la communauté de Pessamite et s'applique à tous les travaux du programme d'investissement situés sur leur territoire revendiqué. Donc tous les travaux des projets B,C,D et E. Le pourcentage négocié est basé sur le nombre de personne qui détiennent des cartes de compétences de main d'œuvre pouvant travailler sur des chantiers. Le projet A est situé sur le territoire revendiqué par Uashat-Malioténam et il n'y a pas d'entente convenue avec cette communauté pour l'instant.

Michel Bérubé, ing.

Directeur

Ministère des Transports

Direction Territoriale de la Côte Nord

625, boulevard Laflèche, bureau 110

Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Téléphone : (418) 295-4765 poste 2252

Cellulaire : (418) 297-8232

Télécopieur : (418) 295-4766

Michel.Berube@mtq.gouv.qc.ca